

## Le petit patrimoine sportif : entre bien public et mémoire collective

O pequeno patrimônio esportivo: entre bem público e memória coletiva

Laurent Sébastien Fournier \*

**Résumé :** Cet article s'intéresse au petit patrimoine sportif. Il ne se limite pas à une vision classique du patrimoine sportif, centrée sur l'architecture ou sur les objets d'art associés au sport. Il vise à englober aussi des objets du quotidien, des objets sériels qui possèdent une valeur symbolique et sociale plutôt que marchande. Pour bien comprendre les enjeux associés à cette catégorie spécifique du « petit patrimoine », l'article rappelle d'abord quelques caractéristiques générales de la notion de patrimoine. Ensuite, des exemples permettent d'illustrer l'intérêt du petit patrimoine pour les acteurs du monde sportif. Le petit patrimoine sportif, constitué d'objets du quotidien sportif et trop souvent négligé par les institutions patrimoniales et les musées, constitue en réalité une grande richesse sociale qui demande à être valorisée en relation avec les sportifs eux-mêmes. Le patrimoine étant considéré ici comme une ressource sociale plutôt que comme une collection d'objets prestigieux, l'ethnographie permet de recenser empiriquement des situations où les acteurs sportifs valorisent le petit patrimoine lié à leurs pratiques. C'est le cas par exemple quand des groupes de sportifs organisent des expositions ou des collectes muséographiques et archivistiques. Un enjeu théorique important de l'association des notions de patrimoine et de sport est de mieux comprendre les manières dont s'articulent et se déplacent les frontières entre public et privé. Le patrimoine sportif permet en effet de comprendre les transformations historiques des modalités d'organisation et d'appropriation des pratiques sportives. En posant un lien fort entre sports, biens publics et mémoires collectives, la notion de patrimoine sportif ouvre finalement une réflexion sur la construction des identités par le sport.

Mots-clefs: Petit patrimoine. Sport. Ethnographie. Expositions. Musées.

**Abstract:** This article analyzes the small sporting heritage. It is not limited to a classic view of sporting heritage, centered on architecture or art objects associated with sport. It aims to include everyday objects, serial objects that have a symbolic and social rather than commercial value. In order to fully understand the issues associated with this specific category of "small heritage", the article recalls some general characteristics of the concept of heritage. Examples illustrate the interest on small heritage by characters of the world of sports. The small sporting heritage, constituted by everyday sporting objects and often neglected by heritage institutions and museums, constitutes a great social wealth that must be valued for its relation to the athletes themselves. Since we here consider heritage a social resource instead of a collection of prestigious objects, ethnography allows us to empirically identify situations in which sportspeople value the small heritage linked to their practices. This is the case, for example, when groups of sportspeople organize exhibitions or collections in museums and archives. An important theoretical issue related to the association of the notions of heritage and sport is to better understand the ways in which the boundaries between public and private are articulated and shifted. Sporting heritage makes it possible to understand the historical changes in methods of organization and appropriation of sports practices. By establishing a strong link between sport, public goods and collective memories, the concept of sporting heritage opens up a reflection on the construction of identities through sport.

Keywords: Small heritage. Sport. Ethnography. Exhibitions. Museums.

---

\* Maître de conférences en anthropologie. IDEMEC UMR 7307 CNRS et Aix-Marseille-Université.

**Resumo:** Este artigo analisa o pequeno patrimônio esportivo. Ele não se limita a uma visão clássica do patrimônio esportivo, centrada na arquitetura ou nos objetos de arte associados ao esporte. Ele também visa a incluir objetos do cotidiano, objetos seriais que possuem um valor simbólico e social em vez de comercial. Para compreender plenamente as questões associadas a essa categoria específica de "pequeno patrimônio", o artigo primeiro relembra algumas características gerais do conceito de patrimônio. Em seguida, exemplos ilustram o interesse do pequeno patrimônio pelos personagens do mundo dos esportes. O pequeno patrimônio esportivo, constituído por objetos esportivos do cotidiano e muitas vezes negligenciado por instituições patrimoniais e museus, constitui na realidade uma grande riqueza social que deve ser valorizada em relação aos próprios esportistas. Sendo o patrimônio aqui considerado mais um recurso social do que uma coleção de objetos de prestígio, a etnografia permite identificar empiricamente as situações em que os esportistas valorizam o pequeno patrimônio ligado às suas práticas. Esse é o caso, por exemplo, quando grupos de esportistas organizam exposições ou reúnem acervos museográficos e arquivísticos. Uma importante questão teórica na associação das noções de patrimônio e esporte é entender melhor as formas como as fronteiras entre público e privado são articuladas e deslocadas. O patrimônio esportivo possibilita compreender as transformações históricas dos métodos de organização e apropriação das práticas esportivas. Ao estabelecer uma forte ligação entre esporte, bens públicos e memórias coletivas, o conceito de patrimônio esportivo abre finalmente uma reflexão sobre a construção de identidades através do esporte.

Palavras-chave: Pequeno patrimônio. Esporte. Etnografia. Exposições. Museus.

## Introduction :

Dans cet article nous voudrions nous intéresser à la thématique du petit patrimoine sportif. Lorsqu'il est question de patrimoine sportif, on pense en premier lieu à l'architecture remarquable de certains stades ou bien à des objets d'art de grande valeur qui sont conservés dans les musées officiels, par exemple des statues ou des toiles de grands peintres qui se sont inspirés des gestes et des pratiques sportives. Ainsi, on conçoit le patrimoine de manière classique, à travers les catégories de «monument» et de «chef d'œuvre». On transfère au monde sportif les conceptions dominantes en matière de patrimoine.

Pourtant, depuis plusieurs décennies, l'ethnologie a démontré que le patrimoine était fait aussi d'objets du quotidien, d'objets sériels qui possèdent une valeur symbolique et sociale plutôt que marchande. Dans le monde du sport, il existe ainsi un « petit patrimoine » qui mérite l'attention bien qu'il ne soit que très rarement reconnu par les institutions patrimoniales. Ce petit patrimoine local et infra-institutionnel pose de nombreuses questions, auxquelles l'article tente de répondre. Il conduit en particulier à interroger le sens que les sportifs donnent aux objets qu'ils utilisent dans leurs pratiques. Mais cela suppose de prêter attention au fonctionnement même de la notion de patrimoine, ainsi qu'à son contenu et à ses modes de valorisation.

Pour bien comprendre les enjeux associés à la catégorie spécifique de «petit patrimoine sportif» dont nous parlons, il convient en premier lieu de rappeler quelques caractéristiques générales de la notion de patrimoine. Ensuite, quelques exemples permettront d'illustrer l'intérêt du petit patrimoine pour les acteurs du monde sportif. Nous verrons ainsi que le petit patrimoine sportif, constitué d'objets du quotidien sportif et trop souvent négligé par les institutions patrimoniales, constitue en réalité une grande richesse sociale qui demande à être valorisée en relation avec les sportifs eux-mêmes pour mieux comprendre les significations qui lui sont liées.

### **1/ Le patrimoine : entre propriété privée et bien public**

Commençons par questionner la notion de patrimoine, son histoire et les transformations des significations qui lui sont associées. La notion de patrimoine connaît la particularité d'être constamment tendue entre sphère privée et sphère publique. Si historiquement elle a longtemps désigné un ensemble de biens transmis au sein de la lignée familiale et relevant de l'héritage et du droit successoral privé, elle a été par la suite rapportée à des collectifs de plus en plus variés qui la reconnaissent comme un ensemble de biens communs ayant vocation à être protégés et conservés<sup>1</sup>. Dans ces conditions, le titulaire du patrimoine n'est plus un individu physique et privé, mais une entité morale et collective dont la légitimité est garantie par la continuité des institutions. A l'époque moderne, la notion de patrimoine est ainsi devenue un bien public, mais aussi un enjeu de mémoire collective dont se saisissent des groupes sociaux plus ou moins enclins à valoriser les conceptions qu'ils se font de leur identité ou de leur histoire.

Depuis la Révolution française, les différents Etats-nations ont ainsi éprouvé le besoin de se doter d'un patrimoine, c'est-à-dire d'un ensemble de biens communs censés fonder leur légitimité, dont la liste s'est progressivement étendue, au gré des inventaires réalisés par les responsables successifs des politiques publiques de la culture, à des objets de plus en plus divers. Circonscrit dans un premier temps au champ canonique des musées de beaux-arts et des monuments historiques, ce patrimoine s'est élargi au cours du vingtième siècle jusqu'à toucher des œuvres contemporaines, puis les domaines de la nature ou de l'ethnologie, et toutes sortes de pratiques sociales et culturelles. Relayé par les associations comme par les institutions internationales, le

---

<sup>1</sup> Pour une histoire générale de la notion de patrimoine en France, cf. par exemple Chastel (1986).

---

patrimoine s'applique aujourd'hui à des réalités de toutes sortes, pourvu que ces dernières soient jugées dignes d'intérêt par un groupe social donné<sup>2</sup>.

Malgré ce formidable mouvement de revendication patrimoniale, qui s'est élargi encore depuis une vingtaine d'années avec la Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les activités physiques et sportives et les collectifs qui les prennent en charge sont longtemps restés discrets, voire muets. Comment expliquer ce silence, apparemment paradoxal dans un milieu fortement enclin par ailleurs à valoriser les performances et les identités collectives ? A quelles conditions et pour quels enjeux peut-on considérer le sport et les pratiques sportives comme une nouvelle catégorie potentielle de patrimoine ? Et de manière plus classique, qu'est-ce que le patrimoine sportif et sur quels objets emblématiques s'appuie-t-il ? Répondre à ces questions suppose de s'intéresser aux manières singulières dont les acteurs du mouvement sportif s'approprient et font usage des catégories patrimoniales. Mais pour cela, il faut d'abord bien comprendre quelles sont les logiques actuelles de la patrimonialisation.

## 2/ Enjeux et usages sociaux du patrimoine

Historiquement, la notion de patrimoine a de plus en plus fréquemment été considérée comme une ressource sociale. Un aperçu historique même succinct fait vite apparaître que la notion de patrimoine s'est étendue selon deux modalités distinctes : du privé au public d'abord, de la haute culture à la culture populaire ensuite.

Les spécialistes de l'histoire du patrimoine s'accordent à considérer que ce dernier est resté limité à son acception privée jusqu'au dix-huitième siècle (Pomian, 1996; Poulot, 1997). Le terme relevait alors du registre notarial et concernait au premier chef les classes sociales les plus aisées, celles qui avaient à se préoccuper de la transmission de leurs biens. En France, c'est en réaction au vandalisme révolutionnaire et au risque de perte qu'il induisait pour la collectivité nationale que l'Abbé Grégoire demanda à la Convention de protéger certains monuments et œuvres d'art<sup>3</sup>. De plus, l'abandon par la noblesse exilée de ses biens, et la réquisition de ce qui était possédé

---

<sup>2</sup> Bromberger (1996) distingue ainsi une définition *etic* qui considère comme patrimoine « les modes spécifiques d'existence matérielle et d'organisation sociale des groupes humains, leurs savoirs, leurs représentations du monde et les éléments qui fondent l'identité de chaque groupe et le différencient des autres » et une définition *emic* qui admet comme patrimoine « les objets dont le groupe social a conscience qu'ils font partie de son patrimoine ».

<sup>3</sup> Son action se traduit notamment par la création du Louvre, la protection du patrimoine national et l'instauration d'archives nationales, projets respectivement garantis par les décrets des 12 septembre 1792, 24 octobre 1793 et 25 juin 1794.

par le clergé, supposaient que soient institués des services administratifs propres à assurer la gestion de ces nouvelles catégories de biens publics. C'est donc d'une prise de conscience provoquée par une rupture politique majeure que procéda au XIXe siècle la catégorie nouvellement instituée de patrimoine national.

Au XIXe siècle, les institutions publiques chargées du développement des musées, de l'inventaire et de la protection des monuments historiques ont privilégié, dans la droite ligne de ce que la Révolution avait fondé, une définition généralement élitiste et distinctive du patrimoine, intéressée surtout par les monuments historiques et les beaux-arts. Mais par la suite, des biens de plus en plus récents et dont la valeur économique est de moins en moins grande ont été proposés au classement. L'anthropologie et le surréalisme ont contribué chacun à leur façon à cette évolution au début du XXe siècle, et le sociologue Marcel Mauss affirma dans ses cours que « la moindre boîte de conserve renseigne plus sur notre société que le plus beau des bijoux »<sup>4</sup>. A la même époque, le muséographe Georges-Henri Rivière, fondateur sous le gouvernement du Front Populaire du Musée national des Arts et Traditions populaires et organisateur de la première exposition de musée consacrée en France aux jeux et aux sports<sup>5</sup>, cultivait la doctrine de « l'objet-témoin », en vertu de laquelle les valeurs sociales et symboliques véhiculées par les objets matériels seraient bien plus importantes que leur valeur économique.

Ce changement de conception du patrimoine est radical car il légitime son appropriation sociale par des collectifs de tous ordres. A l'Etat régalién et garant de la légitimité patrimoniale se substituent dès après la Seconde Guerre mondiale des associations privées de protection du patrimoine et des organisations non gouvernementales. C'est dans ce contexte que naissent les « écomusées », qui associent toute la population locale à la valorisation du patrimoine, et que sont progressivement formalisées les notions de « patrimoine ethnologique » ou de « patrimoine industriel ». Ce mouvement d'extension, en apparence indéfini, a permis que soient protégés au titre de patrimoine des réalités aussi immatérielles que des jeux, des danses, des musiques, des rituels festifs traditionnels. Depuis 2003, la mise en œuvre de la « Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » a considérablement renforcé cette tendance. Dès lors, la problématique de la patrimonialisation interroge la

---

<sup>4</sup> Cette anecdote significative est citée par Jamin (1989 : 118).

<sup>5</sup> Les danses et les jeux traditionnels ont fait l'objet d'investigations du Musée national des Arts et Traditions populaires dès sa fondation en 1938. Une exposition temporaire consacrée aux « Jeux de force et d'adresse dans les Pays de France » fut organisée au musée au deuxième semestre de l'année 1957 (Segalen, 2005 : 160-161). Voir à ce sujet notre édition critique de l'ouvrage de Van Gennep (2015 [1924]) sur *Les jeux et les sports populaires de France*.

---

capacité des collectifs à défendre une mémoire ou une identité communes devant les instances « officielles » chargées des sélections et des classements patrimoniaux.

### **3/ Le patrimoine : une ressource social**

En deux siècles, le patrimoine est ainsi devenu une ressource sociale qui comprend ses mécanismes de légitimation, ses acteurs et ses logiques propres, et qui englobe un ensemble de réalités potentiellement infini. Il semble intéressant dans ce contexte de mesurer l'impact de cet engouement patrimonial sur le monde sportif. Mais avant d'envisager précisément ce point, comment caractériser le fonctionnement et la dynamique spécifique des processus de patrimonialisation à l'époque contemporaine ?

Outre son lien fort aux notions de mémoire et d'identité (Candau, 1998), le patrimoine est intéressant en ce qu'il révèle l'action de groupes sociaux déterminés constitués en collectifs. Pour ces groupes sociaux, le patrimoine est progressivement inventé comme symbole commun et signe d'appartenance. Constitué par un ensemble d'objets, d'indices et de documents matériels ou non, le patrimoine est d'abord reconnu comme une « trouvaille »<sup>6</sup>. Cette trouvaille, d'abord spontanée, va être ensuite authentifiée et certifiée par des spécialistes, rapportée à un monde d'origine qui servira d'univers mythique de référence, puis célébrée dans une exposition où elle aura pour fonction de représenter le monde d'origine et d'en attester la réalité auprès des générations à venir. La patrimonialisation, ainsi, construit du lien social dans le temps en restaurant avec un passé mythique une continuité imaginaire qui avait été rompue. Elle se donne à penser comme un processus dynamique de création et de formalisation de valeurs, ce qui pose du même coup la question de son instrumentalisation.

Dans le cas du patrimoine rural et de ses nouveaux usages sociaux, par exemple, un débat a opposé il y a quelques années ceux qui estiment que la demande sociale et les sensibilités environnementales de la population suffisent à expliquer le nouvel engouement patrimonial pour les produits du terroir ou le patrimoine rural vernaculaire (Rautenberg *et al.*, 2000 et 2003) et ceux qui voient dans la patrimonialisation des fromages ou des vieux lavoirs le résultat d'une action publique concertée et d'une politique d'accompagnement des projets qui contraint la demande et les acteurs sociaux

---

<sup>6</sup> Le concept est du sémiologue Jean Davallon (2002) qui décompose le processus de patrimonialisation en six phases : la découverte de l'objet comme trouvaille, la certification de l'origine de l'objet, l'établissement de l'existence du monde d'origine de l'objet, la représentation du monde d'origine par l'objet, la célébration de la trouvaille de l'objet par son exposition, l'obligation de transmettre aux générations futures.

---

désireux de valoriser un patrimoine à répondre à des critères communs imposés par l'administration (Laferté et Renahy, 2003a et b).

Au vu de tels débats, le patrimoine apparaît de plus en plus comme une ressource sociale. Il s'inscrit à ce titre dans la remise en question par certains spécialistes des politiques locales du partage canonique entre faits sociaux et faits culturels (Callède, 2002 : 10). Issu de la culture restreinte, spécialisée, voire élitiste, il est en effet devenu aujourd'hui un outil local de régulation économique, sociale et touristique (Callède, *op. cit.* : 209) et constitue un ensemble de façons de qualifier les territoires au présent, permettant d'inscrire le développement local dans une dynamique de territoire. Il est ainsi investi d'enjeux en termes d'aménagement des territoires, tout en participant de la nouvelle économie du tourisme et des loisirs<sup>7</sup>. Il se retrouve dès lors au centre d'un débat plus général sur la reconversion, la requalification et la valorisation des lieux, ainsi que sur les nouveaux enjeux de la gouvernance locale (Haschar-Noë, 2004). Il semble pertinent de se demander dans ces conditions comment la notion de patrimoine est appropriée par les acteurs du mouvement sportif.

#### **4/ La mise en patrimoine des ressources sportives**

La sociologie historique du sport en France est riche de débats sur le statut du sport comme bien public et enjeu d'intégration républicaine (Chambat, 1980), sur les volontés de mainmise de l'Etat sur le mouvement sportif (Loirand, 1996) ou sur plus généralement sur l'importance du sport dans l'action publique (Callède, 2000). Son appropriation fédérative ou entrepreneuriale n'en reste pas moins un élément incontournable de définition, qui inscrit aussi le sport dans une logique d'appropriations privées (Gasparini, 2000). Dans ce contexte, comment se pose aujourd'hui, entre sphère privée et sphère publique, la question de la mise en patrimoine des ressources sportives ? L'émergence de la catégorie du patrimoine sportif témoigne de certaines difficultés et résistances.

Hormis l'analyse visionnaire de l'ethnologue Christian Bromberger (1995), qui appelle à propos du sport à « *aussi* être attentif aux formes emblématiques qui se créent, aux pratiques qui leur donnent sens, pour, entre autres, permettre aux générations futures de comprendre ce que nous fûmes » (Bromberger, 1995 : 11), la question de la patrimonialisation du sport n'est que rarement évoquée par la littérature scientifique.

---

<sup>7</sup> Sur l'interaction loisirs-territoires et sa sensibilité aux rapports global-local, privé-public, gouvernement-gouvernance, autonomie-hétéronomie, cf. Huet et Saez (2002).

Un premier facteur d'explication, pour comprendre cette résistance à considérer le sport comme un patrimoine, revient à relever la piètre image du sport aux yeux de la communauté des chercheurs en sciences sociales. De même que Pierre Bourdieu (1987, p. 203) notait que le sport était jugé peu intéressant et négligé par la plupart des sociologues, Christian Bromberger estime que les sports sont «patrimonialement illégitimes \» parce que considérés comme «objets bas de gamme par excellence des sciences sociales» (Bromberger, *op. cit.* : 11).

De fait, dans les travaux classiques en sciences du sport, il faut surtout se tourner vers les historiens des jeux traditionnels pour voir apparaître timidement une analyse des pratiques sportives en termes de patrimoine. C'est ainsi que l'historien des sports Raymond Thomas (1981) rangeait sous la rubrique « patrimoine », dans un ouvrage collectif qu'il avait dirigé, un article de J.-M. Silvain sur la renaissance du jeu de paume en Belgique et dans le Nord de la France (Thomas, 1981 : 95-99). Mais la tentative est assez rare pour être remarquée. Elle se détache sur fond de travaux qui majoritairement considèrent les « jeux traditionnels » comme une catégorie toute faite, issue du passé, et n'insistent pas sur le caractère foncièrement moderne et construit de toute entreprise qui se revendique de la tradition<sup>8</sup>. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que quelques travaux se sont mis à prendre en compte la dimension fabriquée et problématique des traditions sportives (Camy, 1995 ; Pruneau, 2003) ou leur valeur de ressources locales et de vecteurs de développement territorial (Guibert, 2004).

De son côté, l'ONU a proclamé l'année 2005 « Année de l'Education Physique et du Sport ». En vertu de différentes résolutions<sup>9</sup>, l'éducation physique et le sport ont été considérés comme un moyen de renforcer la paix et le développement, ce qui a conduit l'UNESCO à affirmer la nécessité de « promouvoir le respect et la préservation du patrimoine culturel que représentent les jeux, les danses et les sports de tradition »<sup>10</sup>. Les membres de la quatrième conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS IV), dans leur « Déclaration d'Athènes », se sont engagés quant à eux à « développer des liens de coopération et de collaboration entre les activités physiques et le sport et les autres

---

<sup>8</sup> Sur la tradition comme « filiation inversée » et les conséquences épistémologiques qu'entraîne cette définition, cf. Lenclud (1987).

<sup>9</sup> Résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, n° 58/5 (3 novembre 2003) et n° 59/10 (27 octobre 2004).

<sup>10</sup> Résolution de la Conférence Générale de l'UNESCO, n° 32C/51, p. 2 (22 juillet 2003).

secteurs tels que la santé, l'environnement, la culture, le patrimoine et l'éducation » et à « promouvoir et mettre en valeur les jeux traditionnels »<sup>11</sup>.

Certains acteurs du monde sportif ont associé ainsi la notion de tradition et celle de patrimoine, comme en témoigne le travail réalisé avec l'UNESCO depuis 2005 par le musée des sports flamand « Sportimonium » et la fédération flamande d'archerie au titre de « patrimoine culturel immatériel »<sup>12</sup>. Ainsi, force est de constater qu'une prise de conscience lente mais globale fait du sport un nouvel enjeu patrimonial. Depuis 2003, l'UNESCO a alimenté ce processus ; plusieurs formes de pratiques ludiques et sportives traditionnelles ont été labellisées au titre du « patrimoine culturel immatériel »<sup>13</sup>

Ainsi, le silence du monde du sport en termes de revendications patrimoniales est loin d'être indépassable. Il existe des liens forts entre le sport, le patrimoine et la construction des cultures nationales et des identités collectives. Bien des travaux pourraient de même être développés au sujet de la perception par le public des œuvres d'art et d'architecture qui prennent des thématiques sportives pour objets. Mais dans une perspective plus ethnographique, où et comment peut-on observer concrètement ce rapprochement entre sport et patrimoine ?

## **5/ Pour une ethnographie du petit patrimoine sportif**

L'ethnographie permet de recenser empiriquement des situations où les acteurs sportifs valorisent le petit patrimoine lié à leurs pratiques. C'est le cas par exemple quand des groupes de sportifs organisent des expositions ou des collectes muséographiques et archivistiques. Suivant des initiatives qui se déploient à l'échelle locale, territoriale ou nationale, la mémoire collective de clubs ou de fractions du mouvement sportif est ainsi culturellement mise en valeur. Les expositions consacrées au sport sont diverses ; elles sont intéressantes car elles permettent de repérer un corpus original d'objets-témoins et d'analyser le type de techniques muséographiques qui sont mises en œuvre.

Depuis quelques années, nous avons visité diverses expositions consacrées au patrimoine sportif et représentant des structures très différentes les unes des autres. En

---

<sup>11</sup> Déclaration de la Conférence MINEPS IV, « Bâtir une société saine sur l'esprit sportif », p. 2 et 4 (6-8 décembre 2004).

<sup>12</sup> Voir <https://www.sportimonium.be/fr> (consulté le 12/12/20).

<sup>13</sup> Voir le site de l'UNESCO : <https://ich.unesco.org/en/lists> (consulté le 12/12/20). Une rapide recherche par mots-clés permet de repérer les formes suivantes de pratiques ludiques et sportives patrimonialisées : le hurling irlandais, la lutte traditionnelle coréenne, les jeux de bâtons égyptiens, et diverses fêtes traditionnelles incluant des jeux. Le programme de sauvegarde de la ludodiversité flamande, porté par le Sportimonium, apparaît dans le « registre des bonnes pratiques de sauvegarde » (<https://ich.unesco.org/en/BSP/programme-of-cultivating-ludodiversity-safeguarding-traditional-games-in-flanders-00513>, consulté le 12/12/20).

France, nous nous sommes intéressés par exemple au Musée national du sport, au Conservatoire du Patrimoine Sportif de Carpentras, et à des expositions organisées ponctuellement par l'Association des Enseignants d'Education Physique et Sportive, par l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et de Services des Sports, par les Autoroutes du Sud de la France, et par divers clubs sportifs locaux. En Belgique, nous pouvons citer à nouveau le cas du « Sportimonium » qui combine une exposition permanente d'objets du patrimoine sportif et des activités de valorisation des jeux et sports traditionnels flamands. En Suisse, le Musée de l'Olympisme de Lausanne est l'émanation d'une grande organisation internationale, le Comité International Olympique, mais il n'en présente pas moins des objets du petit patrimoine, en particulier ceux qui ont marqué la vie de Pierre de Coubertin.

La visite de ces différentes expositions met en évidence les fonctions sociales et symboliques importantes d'objets du quotidien sportif tels que les médailles, les coupes, les trophées, les fanions, les écharpes, les maillots, les licences fédérales ou encore les coupures de presse relatant des rencontres et les hauts faits sportifs. Du point de vue des doctrines muséologiques qui sont utilisées, les concepteurs des expositions étudiées affichent majoritairement une volonté de sauvegarde, se plaçant en cela spontanément du côté du musée de société et des conceptions muséologiques popularisées par Georges-Henri Rivière au Musée national des Arts et Traditions populaires. Les destructions d'archives étant fréquentes dans le milieu des clubs sportifs, il s'agit aussi aux yeux de certains concepteurs de ces expositions de combattre l'amnésie des sportifs et de susciter un débat sur le passé du mouvement sportif et sur son inscription sociale.

## **6/ Le patrimoine sportif face à l'ambiguïté de la distinction entre public et privé**

Un enjeu théorique important de l'association des notions de patrimoine et de sport est de permettre une meilleure compréhension des manières dont s'articulent et se déplacent les frontières entre public et privé. La notion de patrimoine, dans cette perspective, est centrale car elle interroge ouvertement l'ambiguïté de la relation entre sphère publique et sphère privée<sup>14</sup>. En participant de ces deux dimensions à la fois, elle constitue un outil heuristique efficace pour mettre en évidence cette ambiguïté. Dans le monde sportif en effet, la notion d'intérêt public est polarisée entre imposition de normes communes, unification des pratiques, homogénéisation et standardisation d'une part, et

---

<sup>14</sup> Sur cette ambiguïté, cf. l'analyse classique que fait Habermas (1998) du concept d'opinion publique et de son évolution sur le temps long.

gestion collective, mission de service public et réalisation d'équipements mis au service des pratiquants d'autre part. La notion d'appropriation privée, quant à elle, recouvre à la fois les réalités marchandes et entrepreneuriales des privatisations ou du sponsoring, et les tendances à l'individualisme ou à la spontanéité qui accompagnent des pratiques sportives de plus en plus hédonistes, autonomes et dé-fédéralisées.

Face à cette double ambiguïté, la notion de patrimoine sportif appréhende de manière critique les interactions et les articulations entre public et privé plutôt qu'elle n'oppose ces deux dimensions. Elle se pose ainsi comme un tiers médiateur ; elle sert d'opérateur social et peut être considérée à la fois comme un ensemble de biens publics dont la manipulation participe de la structuration objective d'une histoire commune, et comme un enjeu pour la mémoire des collectifs privés qui se l'approprient. D'un côté, le patrimoine incarne les valeurs associées à l'intérêt public défini comme la mise en valeur collective de ce qui est possédé en commun, de l'autre il est l'objet de stratégies et de logiques d'instrumentalisation et d'appropriation par des collectifs privés. Ainsi, le patrimoine a non seulement un sens générique de « bien commun », mais aussi s'incarne dans des collections concrètes d'objets patrimoniaux.

On mesure ici tout l'intérêt qu'il y a à concevoir le patrimoine comme une notion dynamique et comme une ressource sociale qui s'inscrit dans une logique de médiation culturelle. Contrairement à ceux qui conçoivent la patrimonialisation comme synonyme de standardisation culturelle ou de pétrification (Jeudy, 1999), le patrimoine apparaît ici comme un outil pour éclairer les interactions entre groupes de pratiquants et société globale, ou les manières dont des collectifs privés se saisissent de dispositifs spécifiques de valorisation pour se réclamer de l'intérêt général. Comme l'a bien montré Véronique Dassié (2010) les collections patrimoniales rassemblent des « objets d'affection ». Dans les expositions consacrées au petit patrimoine sportif, les objets exposés rappellent des temps forts du passé des clubs, des spécificités de certaines pratiques, ou des personnages ayant marqué les disciplines sportives. Ces objets sont des supports de remémoration d'une histoire sensible. Ils montrent à la société extérieure les liens d'appartenance propres aux collectifs sportifs, clubs, ligues ou fédérations.

## **7/ Le patrimoine et les transformations du champ des pratiques sportives**

Le patrimoine sportif permet aussi de comprendre les transformations historiques des modalités d'organisation et d'appropriation des pratiques sportives. En posant un lien fort entre sports, biens publics et mémoires collectives, la notion de patrimoine sportif

permet en premier lieu d'ouvrir une réflexion sur la construction des identités par le sport. Les perspectives d'analyse classiques des historiens du sport sont ainsi rénovées par une prise en compte critique des représentations contemporaines de la mémoire et du temps. Dans une époque qui a pour l'essentiel abandonné le mythe du progrès infini au profit d'un « présentisme »<sup>15</sup> marqué par les concepts de devoir de mémoire ou de principe de précaution, l'accent porté sur la dimension patrimoniale des pratiques sportives peut aider ces dernières à sortir d'une idéologie de la performance et du record<sup>16</sup>, et accompagner l'émergence d'activités et de loisirs sportifs moins centrés sur la dimension compétitive et plus soucieux de mettre en avant des fonctions sociales et culturelles. Les acteurs qui militent en faveur des jeux sportifs traditionnels ne s'y trompent pas : leur discours consiste le plus souvent à valoriser les « jeux du patrimoine » comme une alternative aux sports de compétition<sup>17</sup>.

Ensuite, la notion de patrimoine sportif permet de relativiser la question de la sportivisation des jeux traditionnels et de critiquer l'opposition classique entre tradition et modernité, en montrant que les traditions ludiques et sportives, quelles qu'elles soient, prennent toujours la forme d'« inventions » socialement situées<sup>18</sup>. A ce niveau, le fait d'étudier la dynamique actuelle des processus de patrimonialisation des pratiques sportives permet d'insister sur les manières dont nos contemporains re-fabriquent et redéfinissent constamment l'héritage des sports du passé<sup>19</sup>.

Enfin, le fait de considérer les pratiques sportives sous l'angle de leur valeur patrimoniale nourrit une réflexion plus générale sur la structuration des liens sociaux dans le sport, l'institutionnalisation des pratiques sportives et leur gestion en termes de politiques publiques. Dans la mesure où la notion de patrimoine est elle-même tendue entre le public et le privé, elle invite à considérer dans sa complexité propre le double mouvement contemporain de standardisation et d'individualisation des goûts sportifs<sup>20</sup>. De plus, parce qu'elle recouvre un ensemble de processus dynamiques et actuels, elle pose la question des ressources sportives et de la création de nouvelles valeurs associées au sport, ce qui intéresse l'industrie du tourisme et des loisirs et l'ingénierie événementielle.

<sup>15</sup> Cette notion, empruntée à l'historien François Hartog (2003), renvoie au fait que les sociétés contemporaines vivent dans un régime d'historicité spécifique, dans lequel les représentations du temps sont essentiellement orientées par la dimension du présent.

<sup>16</sup> Cette idéologie est explicite dans la devise olympique du Baron Pierre de Coubertin : « *Citius, altius, fortius* ».

<sup>17</sup> A cet égard, voir le discours porté par l'AEJST : <https://jugaje.com/?lang=fr> (consulté le 12/12/20).

<sup>18</sup> Sur le concept de « tradition inventée », cf. Hobsbawm et Ranger (1983).

<sup>19</sup> A cet égard, voir notre travail sur les reconstructions contemporaines de certains jeux traditionnels comme le jeu de soule (Fournier, 2012).

<sup>20</sup> Pociello (1999) évoquait déjà ce double mouvement en pointant une « tendance lourde à rechercher des modes d'organisation à faibles contraintes ».

---

## Conclusion

A travers les questions théoriques ou plus appliquées qu'elle soulève, la notion de patrimoine sportif rapproche singulièrement le monde du sport de celui de la culture. De ce fait, elle pose le sport comme un enjeu de première importance en termes d'action publique et encourage le projet d'une analyse comparée des politiques publiques du sport et de la culture. Elle montre en particulier que le sport est une importante ressource sociale. Tendue entre bien public et mémoire collective, la notion de patrimoine sportif constitue une clef d'entrée privilégiée pour analyser le déplacement des frontières entre public et privé ainsi que les transformations des modes d'organisation et d'appropriation des pratiques sportives. Sans se limiter à une approche historique qui s'en tiendrait à interroger le passé et ses survivances dans le présent, elle ouvre une perspective d'analyse anthropologique qui s'intéresse aux manières dont des collectifs socialement situés s'approprient et instituent au présent certains éléments de leur passé comme des valeurs légitimes.

Pour revenir aux questions posées au début de cet article, cependant, il convient de bien différencier les divers « régimes de patrimonialité » qui peuvent accompagner la mise en valeur du patrimoine sportif. Plusieurs modalités de valorisation peuvent être distinguées en conclusion : la première consiste à simplement transférer au monde sportif les catégories dominantes du patrimoine (architectures sportives remarquables, œuvres d'art inspirées par le sport...), tandis que la seconde s'occupe plutôt d'exposer des objets usuels relatifs à la pratique sportive, que nous avons désignés comme « petit patrimoine sportif » (coupes, médailles, instruments de jeux, documents, licences, palmarès...). Mais parmi les expositions de ce « petit patrimoine », il existe aussi diverses options : le petit patrimoine sportif peut être exposé par des grands musées nationaux, qui souvent portent une attention particulière à l'extraordinaire (maillots de grands sportifs ou mémoire des grands événements sportifs par exemple), par des « *halls of fame* » liés à des équipes ou des groupes de supporters spécifiques, ou encore de manière beaucoup plus modeste et « ordinaire » par des petits clubs locaux.

La diversité de ces expositions est liée au type de contenu exposé, mais aussi aux manières d'exposer ce contenu, qui peuvent suivre des doctrines muséographiques bien établies ou au contraire des intuitions, des sensibilités et des modes de faire plus locaux. Mais à travers cette diversité, ce qui nous semble important, c'est aussi ce que la valorisation du patrimoine sportif nous apprend des attachements que les pratiquants sportifs ont pour leurs sports et leurs clubs. Ainsi, le patrimoine sportif a non seulement

une valeur culturelle, mais aussi une signification sociale pour celles et ceux qui s'en réclament.

### Références:

- BOURDIEU, P. Programme pour une sociologie du sport. In: *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 203-215.
- BROMBERGER, Christian. De quoi parlent les sports?. *Terrain*, n° 25, 1995, p. 5-12.
- BROMBERGER, Christian. Ethnologie, patrimoine, identité. In: Fabre, D., *L'Europe entre culture et nation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 9-23.
- CALLEDE, J.-P. *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.
- CALLEDE, J.-P. *Métamorphoses de la culture. Pratiques et politiques en périphérie*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002.
- CAMY, J. Les quilles en Gascogne. Entre jeu et sport. *Terrain*, n° 25, 1995, p. 61-72.
- CANDAU, J. *Mémoire et identité*, Paris, P.U.F., 1998.
- CHAMBAT, P. Les muscles de Marianne. *Recherches*, n° 43, 1998, p. 139-184.
- CHASTEL, Andre. La notion de patrimoine. In: Nora, Pierre. *Les lieux de mémoire (II, 2)*, Paris, Gallimard, 1986, p. 405-450.
- DASSIE, V. *Objets d'affection*, Paris, CTHS, 2010.
- DAVALLON, J. Comment se fabrique le patrimoine?. *Sciences Humaines*, hors-série n° 36, 2002, p. 74-77.
- FOURNIER, Laurent Sébastien. *Mêlée générale, du jeu de soule au folk-football*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- GASPARINI, W. *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte, 2000.
- GUIBERT, C. Les vagues de la côte Aquitaine : une ressource privilégiée pour les collectivités territoriales. *Montagnes Méditerranéennes*, n° 20, 2004, p. 143-147.
- HABERMAS, J. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise (1962)*, Paris, Payot, 1998.
- HARTOG, François. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.
- HOBSBAWM, Eric. RANGER, Terence. *The invention of traditions*, Cambridge university press, 1983.
- JAMIN, J. Le musée d'ethnographie en 1930. In: Collectif, *La muséologie selon Georges-Henri Rivière. Cours de muséologie, textes et témoignages*, Paris, Dunod-Bordas, 1989, p. 110-121.
- JEUDY, H.-P. *Les usages sociaux de l'art*, Strasbourg, Circé, 1999.
- HASCHAR-NOE, N. Loisirs sportifs et identité locale. L'exemple du site Cap'Découverte à Carmaux. *Cahiers Espaces*, n° 82, 2004, p. 111-117.
- HUET, A., SAEZ, G. *Le règne des loisirs*, La Tour d'Aigues, L'Aube-DATAR, 2002.
- LAFERTE, G., RENAHY, N. Campagnes de tous nos désirs"... d'ethnologues. *L'Homme*, n° 166, 2003a, p. 225-234.

---

LAFERTE, G., RENAHY, N. L'ethnologue face aux usages sociaux de l'ethnologie. *L'Homme*, n° 166, 2003b, p. 239-240.

LENCLUD, G. La tradition n'est plus ce qu'elle était. *Terrain*, n° 9, 1987, p. 110-123.

LOIRAND, G. *Une difficile affaire publique : une sociologie du contrôle de l'Etat sur les APS et sur leur encadrement professionnel*. Université de Nantes, Thèse de sociologie, 1996.

POCIELLO, C. *Sport et sciences sociales*, Paris, Vigot, 1999.

POMIAN, K. Nation et patrimoine. In: Fabre, D., *L'Europe entre culture et nation*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 85-95.

POULOT, Dominique. *Musée, nation, patrimoine. 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997.

PRUNEAU, J. *Les joutes languedociennes : ethnologie d'un « sport traditionnel*. Paris, L'Harmattan, 2003.

RAUTENBERG, M., MICOUD, A., BERARD, L., MARCHENAY, Ph. *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

RAUTENBERG, M., MICOUD, A., BERARD, L., MARCHENAY, Ph. Et si nous prenions nos désirs en compte. *L'Homme*, n° 166, 2003. p. 235-238.

SEGALEN, M. *Vie d'un musée. 1937-2005*, Paris, Stock, 2005.

THOMAS, R. *Sport et sciences*, Paris, Vigot, 1981.

VAN GENNEP, A. *Les jeux et les sports populaires de France*. Paris, CTHS, 2015 [1924].

---

Data de recebimento: 26.02.2021

Data de aceite: 16.03.2021